Assemblée Générale ordinaire exercice 2021

samedi
14 mai 2022
11h
chez
Tipimi

En annexe :

- Bilan comptable 2021 et comptes de résultats 2021
- Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines
- Bulletin d'adhésion

Objet

- Créer du lien social & convivialité
- Contribuer au développement durable
- Soutenir le tissu associatif

Objectifs

- Ancrer et développer nos activités
- Développer notre réseau
- Créer des partenariats

Ordre du jour

- rapport moral
- bilan d'activités ► vote
- bilan financier ► vote
- perspectives 22-23
- présentation du bureau ► vote
- adhésions
- buffet convivial

Bilan d'activités

- Graphisme solidaire
- Ateliers BÜ tout public
- Ateliers BÜ boutique
- P'tite donnerie
- Café nomade
- Projet coopératif

- Communication- Média
- Vie asso
- Formations
- projet ressourcerie
- réseautage

vote

Graphisme solidaire

9 partenariats

11 prestations

01/21 plaquette «percevoir la musique autrement» - **Vedanity affair**

01/21 annuaire «Agir» - **Maison de l'environnement de Dunkerque**

02/21 affiche présentation - **Temps de jeux**

06/21 visuel «graine de jardin» **Mes voisins les jardiniers - Ecole et son Quartier**

06/21 affiche «chevauchée fantastique A Z'ailes» - **Ecole et son Quartier**

09/21 manuel d'apprentissage japonais «Daijobu» - **Chantal Filip**

09/21 logo «Les petits riens» - **Librairie autour des mots**

10/21 logo et charte graphique - **Hellemmes Zero Déchet**

10/21 logo et charte graphique - **Lilotopia**

11/21 affiche et flyer marché créateurs - **Tipimi**

12/21 affiche Fête solstice hiver - **Ecole et son Quartier**

Territoires Lille Fives, Hellemmes, Lille sud, Roubaix, Dunkerque

2019
17 prestations,
9 partenariats

2020
11 prestations,
7 partenariats

VEDANITY AFFAIR
Association loi 1901
COMMENT
PERCEVOIR
LA MUSIQUE
DIFFÉREMMENT
Contact et renseignements :
vedanityaffair@gmail.com
07 84 62 26 02
soutenu par :

ÉDITION JANVIER 2021
DUNKERQUE
L'ANNUAIRE
POUR
AGIR
À VOTRE ÉCHELLE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
SUR LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE DUNKERQUE

L'association l'École et son quartier vous présente
En selle avec
à Z'ailes
et la
chevauchée
fantastique !
Samedi
26 juin
13h30 - 17h30
au Café
des Enfants
programme
13h30 - Customisation des vélos et trotinettes au Café des enfants
15h00 - Plusieurs départs par petits groupes pour une boucle sonore et colorée
16h30 - Goûter offert aux enfants ayant participé à la parade
Inscriptions par mail :
accueillant.pec@gmail.com

Lilotopia

Pas de problème, ça marche !
Daijōbu
12 verbes de base
Pour s'initier au JAPONAIS
avec le rōmaji
l'alphabet romain
NordAvril

TEMPS DE JEUX
Parents & Enfants
du mardi 2
au samedi 20
février !
La LUDOTHÈQUE
est un lieu pour
jouer sur place
ouvert aux enfants
accompagnés
de leurs parents
Les accueils
se font uniquement
sur inscription au
06 10 39 73 48
HORAIRES
mardi, jeudi > 0-3 ans
9h30-10h30 ou 10h45-11h45
mercredi > pour tous 0-12 ans
9h30-10h30 ou 10h45-11h45
14h-15h30 ou 16h-17h30
samedi (13 et 20 février)
14h30-16h00 ou 16h30-18h00
CONTACT
asso.tempsdejeux@gmail.com
Temps de Jeux
11/2 rue Jean-Baptiste Clément
à Lille-Sud
Nord

Offrez-vous une pièce de créateur.ice
parce que vous le valez bien !
biglemoi
à Lille - Fives
parcours
rue Pierre Legrand
l'étiquette
6ème édition
Le
marché de
créateur.ices
Tipimi la joue
collectif !
chez
Djouheur
Sam. 4 déc.
10h - 19h
Dim. 5 déc.
10h - 13h
tipimi
Vernissage
chez Tipimi
ven. 3 déc.
18h - 21h
la boutik'a
tipimi

Hellemmes
zéro
déchet

Les petits
riens
vitrines &
accessoires
06 78 87 36 19

L'association l'École et
son quartier vous invite
à la
Fête du
solstice
d'hiver
sur son
nouveau
jardin
buissonnier
mar
21
déc
de 14h à 16h
chantier plantation
de 16h30 à 19h
venez célébrer le
solstice d'hiver
autour d'un brasero !
Pour rejoindre le Jardin buissonnier,
rendez-vous rue Pierre Curie à Hellemmes,
au niveau du City stade, face à l'école
Renseignements

Graine de
Jardin

Ateliers BÜ tout public

8 partenariats

13 ateliers > 170 bénéficiaires

04/02 «papeterie reliure japonaise» inter asso - **Tipimi et l'Ecole et son quartier**
13/02 & 24/02 «potirons» - **les Récoupettes**
16/04 «housse selle de vélo» - **les Récoupettes ANNULÉ**
17/04 «poisson-patch» - **Tipimi ANNULÉ**
22/05 «potirons» - **Café des Sarrazins**
03/06 & 04/06 «papeterie reliure japonaise» écoles Cabanis et Berthelot - **projet Atikou EEQ**
12/06 «housse selle de vélo» - **les Récoupettes**
25/06 «poisson-patch» - **Insersol**
03/07 «potelets joyeux» rue aux enfants - **Milac**
25/09 «papeterie reliure japonaise - **Tipimi**
30/09 «potirons» - **Voisinerie de Wazemmes**
16/10 «boucles d'oreilles liège» - **Tipimi**
02/12 « potirons» - **Lycée hotelier**

Territoires Lille Fives, Hellemmes, Wazemmes, Lille centre

2019
7 ateliers
5 partenariats

2020 (covid)
5 ateliers,
« partenariats

boucles
liège
Les récoupettes
housse selle
de vélo
Café des sarrazins
potirons
lycée
potirons
Milac
rue aux enfants
joyeux
poisson patch
Tipimi
papeterie
reliure japonaise
écoles Cabanis & Berthelot
papeterie reliure japonaise

Ateliers BÜ boutique

2 partenariats tipimi LE LOCAL

2 événements > 130 créations

toute l'année «boutique Made in Fives - **Tipimi**

7/01 lot «Min biauw chapin» - **Ecole et son Quartier**

22/05 marché de créateurs - **Café des Sarrazins**

3 au 5/12 marché créateurs - **Tipimi**

Territoires Lille Fives, Wazemmes

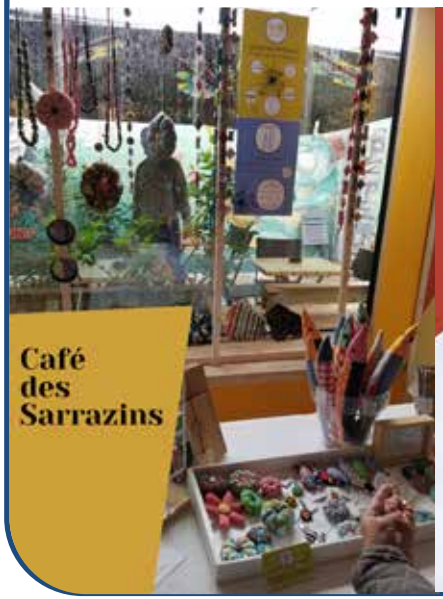

2019
2 événements
130 créations

2020 (covid)
1 événement
100 créations

P’tite donnerie

2 partenariats

2 événements > 110 bénéficiaires

9 au 13/03 « écharpes et foulards » **Tipimi**
(partenariat Utopia 56, Cravate solidaire, crèche Adage, Anafi)

11/12 «bijoux fantaisie» **à l’Hot-El à Hellemmes - Fête de la lenteur** (partenariat Insersol)

Territoires Lille Fives, Hellemmes

2019
1 événement

2020 (covid)
1 événement

Café nomade

1 événement > 10 convives

10/09 chez Michèle (exposition Vito)

Territoire Hellemmes

2019
7 événements

2020 (covid)
4 événements

Cultur'& Nous

0 événement

annulation randonnée street art

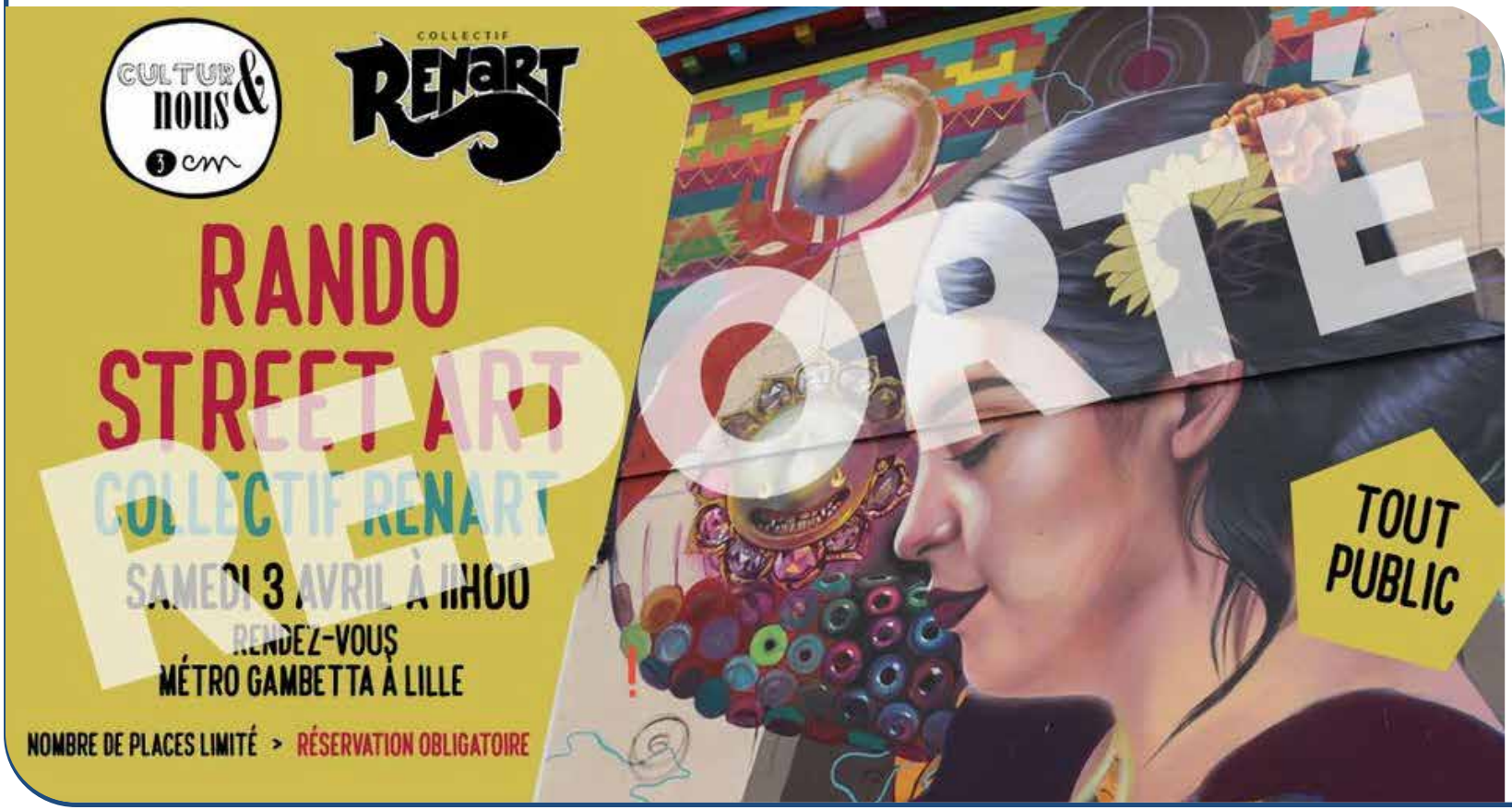

2019
5 événements

2020 (covid)
1 événement

Projet coopératif

Projet > La surconsommation des fournitures scolaires, on en parle, on agit !

Mené en coopération avec tipimi LE LOCAL

01/04 collaboration Bien fait pour ta com'

- synthèse graphique
- film d'animation

Auto-financement Asso3cm et Tipimi

18/11 lancement projet **pilote** sur Fives

- école Cabanis
- école Lakanal
- école Berthelot
- école Descartes

Financement «ateliers» MEL

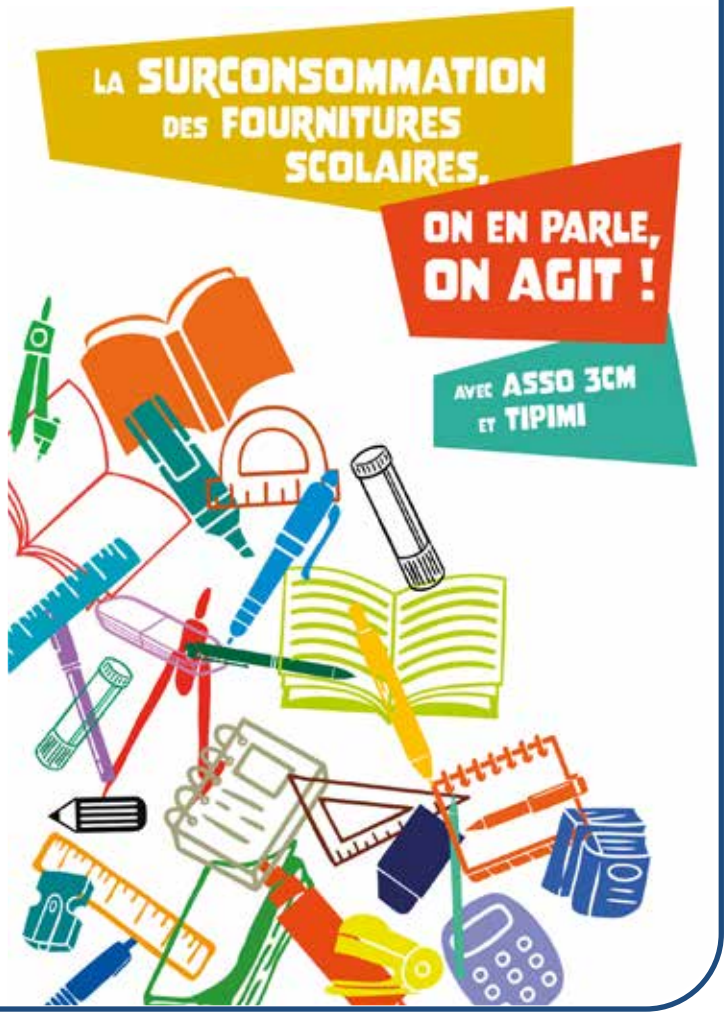

Communication - Média

Communication

27/01 lancement et gestion du site internet sur Assoconnect

Toute l'année animation des différents réseaux sociaux :

- pages Facebook Asso3cm et Ateliers BÜ
- groupe fermé Facebook La tribu 3cm
- compte instagram asso3cm

Toute l'année rédaction et expédition de 17 newsletters

- Bureau
- Adhérents
- Fichier

Média

18/01 diffusion de la pastille POC (ville collaborative) Café nomade

30/04 interview Lydéric

Vie associative

28 /02 3 ans d'Asso 3cm

22/10 Pot offert aux adhérents chez Tipimi

8/11 3 ans de résidence chez Tipimi

12/12 Lancement des portraits d'adhérents

Formations

18/10 et 9/11 Animation dynamique de groupe participative Martin Boutry - MRES

16-23-30/11 Les statuts et fondements de l'ESS - Maillage

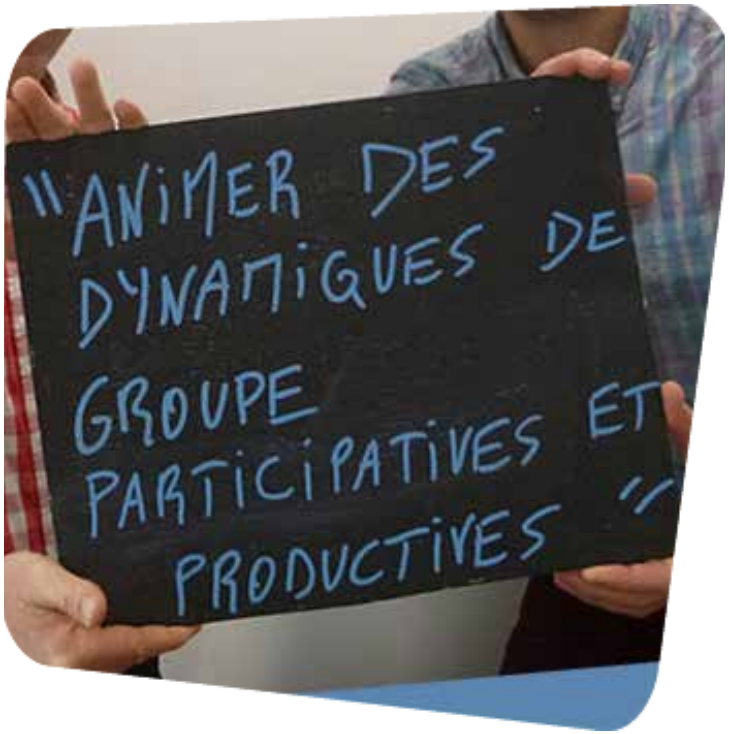

Projet ressourcerie

Retour sur laproposition intégration SCIC Ma maison bulle - activité ressourcerie

- écriture projet fonctionnement
- visite du local rue du long pot
- bilan et analyse
- retrait du projet
- **proj (départ Élodie - arrivée Anne-Sophie, membre renouvellé·e**

Réseautage

06/05 Asso **Faire lieu** Anstaing **--> 20/11** rencontre collégiens Graphisme solidaire
09/06 Asso **Avec -->** partage d'expérience
19/08 Asso **Galilée -->** projet rencontre et partenariat
27/09 Asso **Wazah -->** partage d'expérience, projet Graphisme solidaire
21/10 Chez **Djouheur -->** projet Graphisme solidaire
14/12 Asso **Toutes nos façons d'être -->** projet Graphisme solidaire

Bilan financier

- Moyens
- Rapport produits-charges
- Répartition produits
- Répartition charges
- Evolution produits-charges

vote

Moyens

FINANCIER

Fonds propres excédents et prestations

Adhésions et dons

Subventions

- CREAP (CRéation d'Emplois Associatifs Pérennes)
- FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)
- FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative)
- MEL (projet "surconsommation fournitures scolaire")

HUMAIN

1 ETP poste de direction-coordination

AUTRES

bénévolat sur certains événements

lieu résidence chez Tipimi

matériel dons pour réemploi créatif

Rapport produits-charges

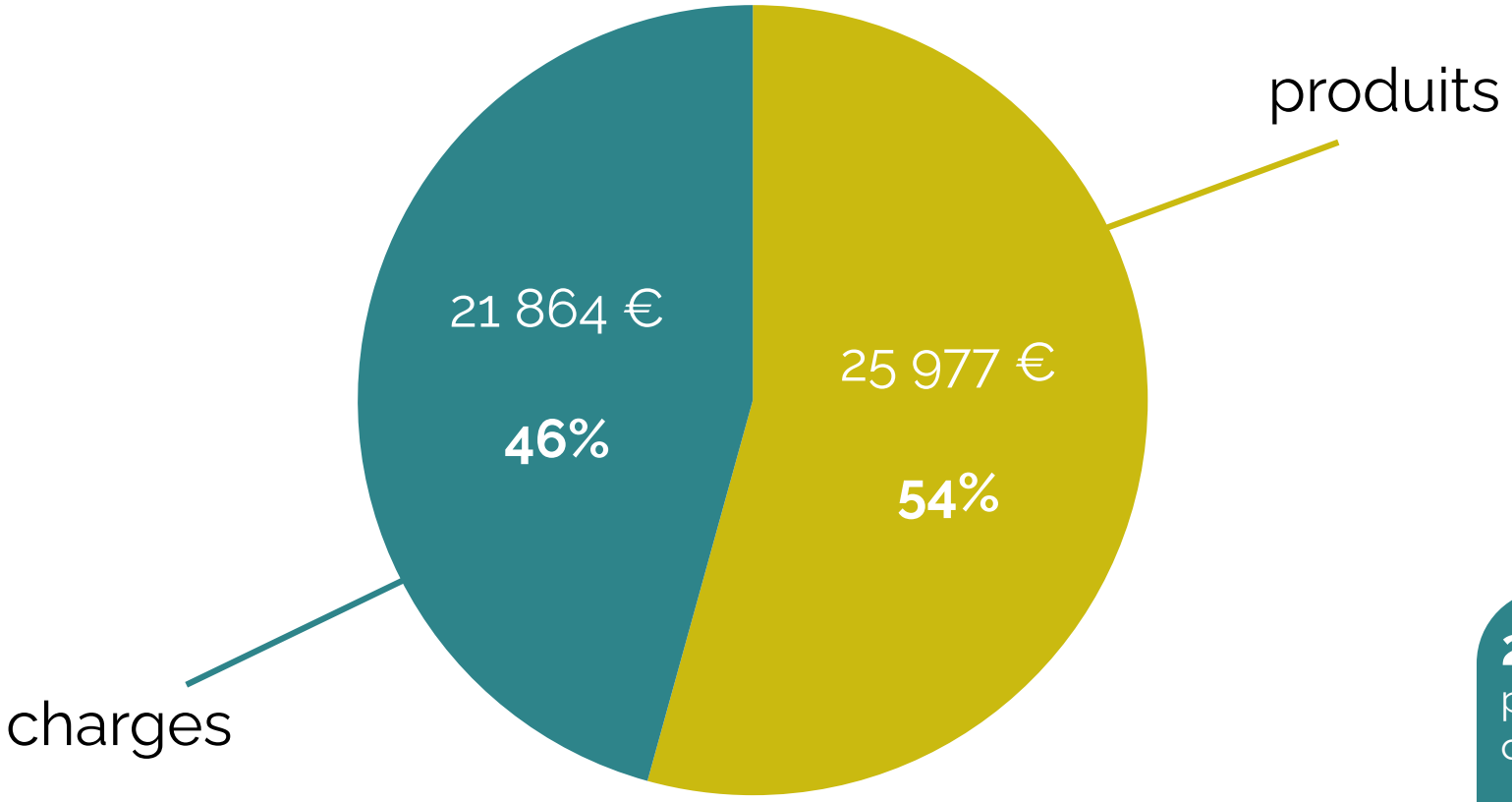

2019
produits 70%
charges 30%

2020 (covid)
produits 51%
charges 49%

Répartition produits

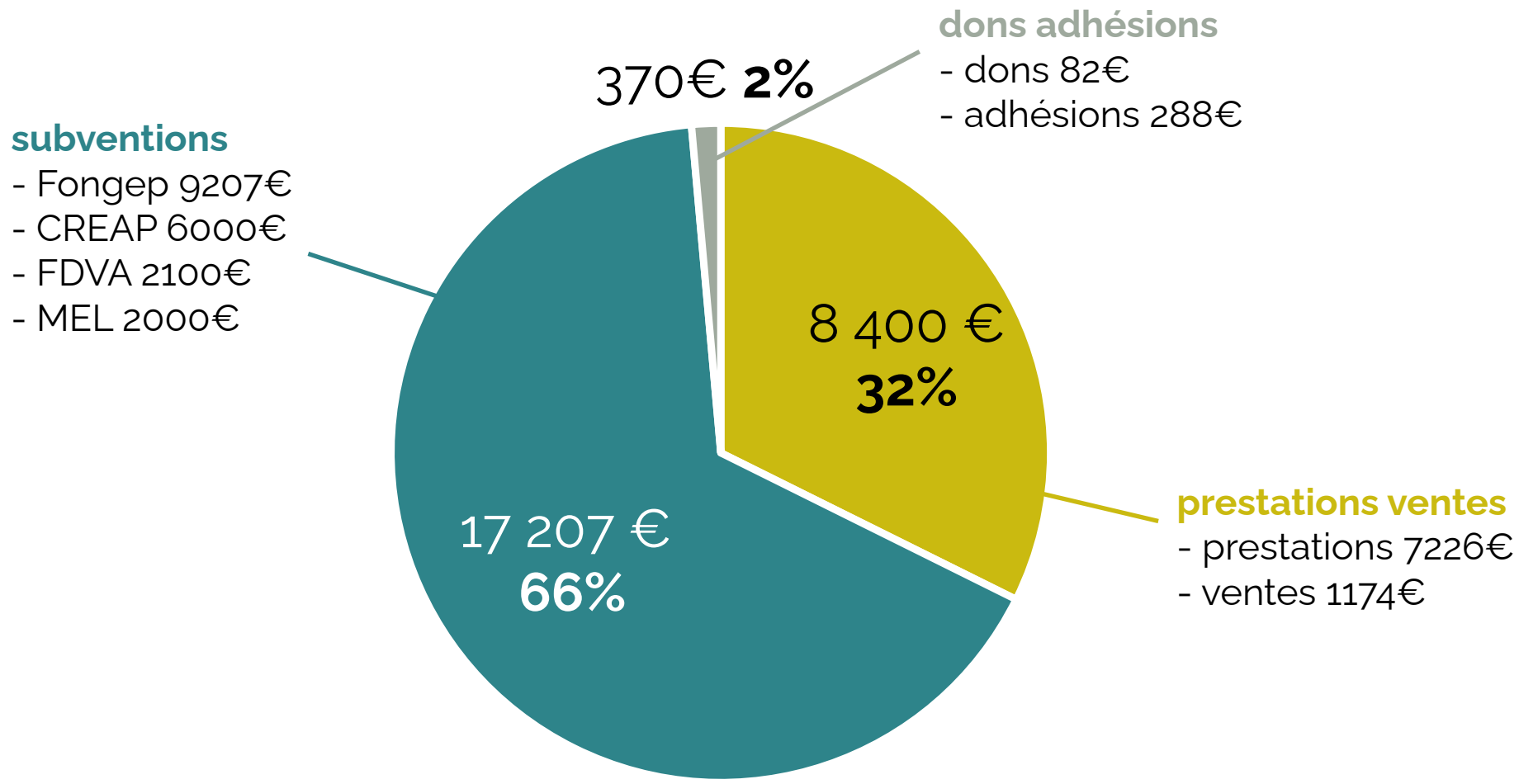

Répartition charges

autres charges
- fournitures
- logiciels
- assurances
- frais bancaires
- publications
- charges diverses

3896€

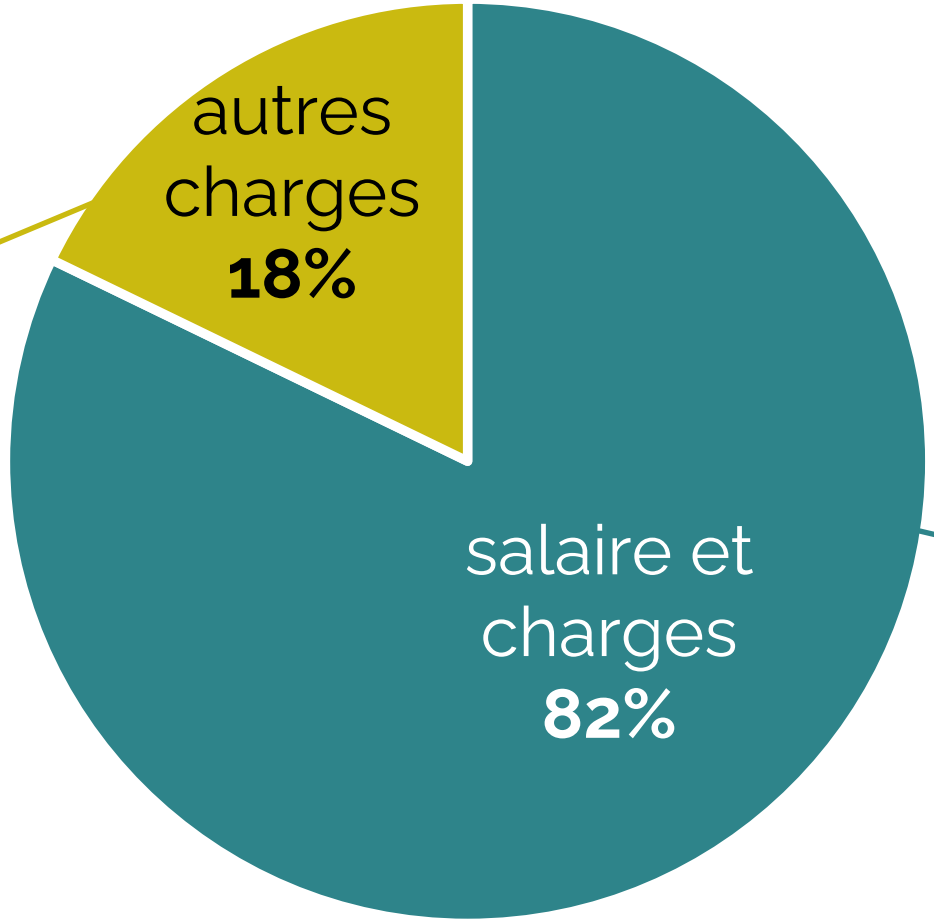

salaires et charges
17969€

Evolution produits-charges

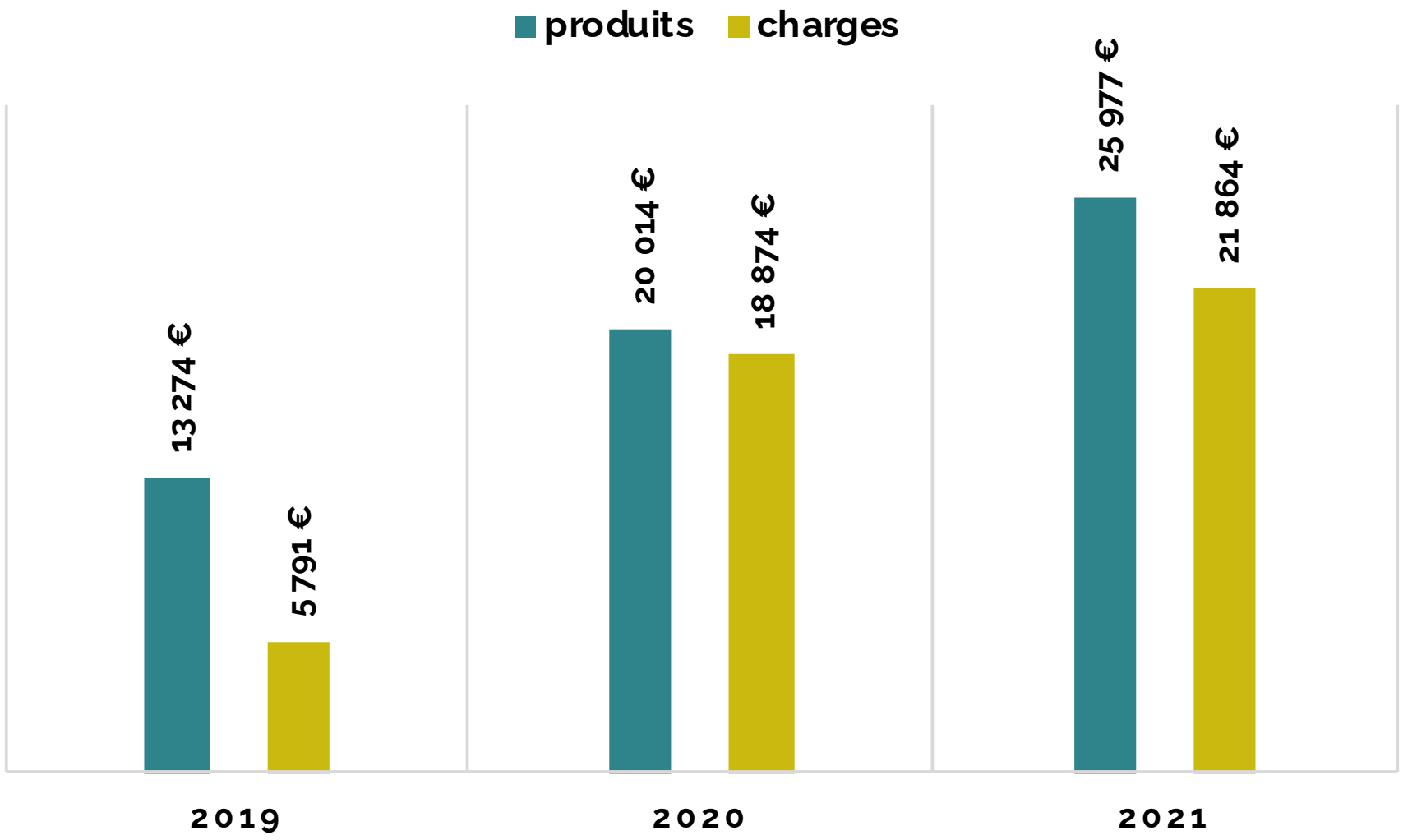

Perspectives

- Projets 2022 (réalisés et prévisionnel)
- Perspectives 2023

Projets 2022

RÉALISÉS OU EN COURS

Subventions

— MEL Entreprendre autrement

— DEPARTEMENT Actions d'Intérêt Local

Graphisme solidaire

— Toutes nos façons d'être (logo + charte graphique)

— APPC (jeu de société alimentation)

"la Surconsommation des fournitures scol".

— Pilote Fives (écoles Cabanis, Lakanal),

Labo Conso Ecole

— Ecoles Diderot, Michelet, réalisation guide conso

Com' Aide

— Temps de qualif MRES,

Ateliers BÜ

— Tipimi, Fête jardin Filature,

— réflexion tarification et inscription

— lancement **Ateliers BÜ test at home**,

— participation **Fenêtres qui parlent**

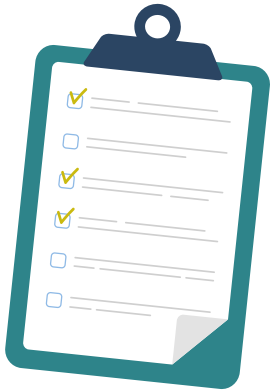

PREVISIONNELS

Ressources humaines

— recrutement (contrat apprentissage),

"la Surconsommation des fournitures scol".

— Temps fort Canopé Ateliers BÜ,

— Pilote fivois interventions écoles Berthelot, Descartes,

Labo Conso Ecole

— écoles Descartes...

Com' Aide

— commande personnalisés asso CLCV,

Graphisme solidaire

— Marché créateurs Tipimi

— Projet européen Tedda (Transition Ecologique et Développent Durable Associations) MRES

Perspectives 2023

- Veille et réponses appels à projet > fondations...
- Relance programmation des activités : Café nomade, Cultur& Nous,
- Poursuite interventions écoles "surconsommation fournitures scolaires",
- Prospection partenariats Graphisme solidaire et Com' Aide
- Partenariats Tipimi, APPC, Graphisme solidaire autour de projets alimentation,
- Prospection pour un local,
- Développement créations collectives ●●●

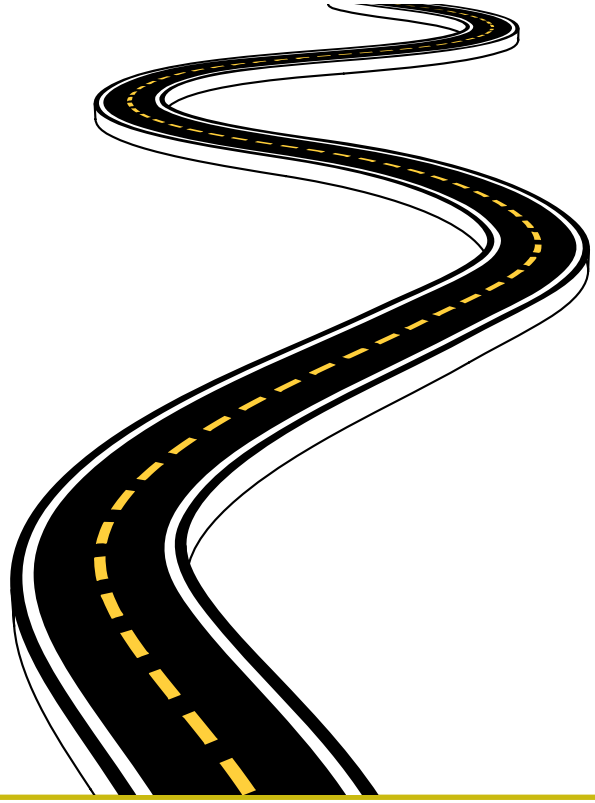

Présentation du Bureau

vote

Élodie cède son siège à Anne-Sophie, les mandats d'Ariane, Béa, Anne-Céline sont renouvelés.

Adhésions

sur place et en ligne

pot

Merci

Annexe

- Bilan comptable 2021
  et comptes de résultats 2021
- Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines
- Bulletin d'adhésion

Bilan comptable 2021

actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
511200 - Chèques à encaisser	651,00		651,00	2 918,50
512001 - Banques - Association 3cm	10 220,52		10 220,52	4 198,18
Caisse				
531001 - Caisse - Association 3cm	1 945,02		1 945,02	1 506,23
TOTAL ACTIF	**12 816,54**	**0,00**	**12 816,54**	**8 622,91**

passif

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	8 622,91	7 483,13
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	4 193,63	1 139,78
TOTAL PASSIF	**12 816,54**	**8 622,91**

Comptes de résultats 2021

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
701000 - Ventes de produits finis (ex : buvette, sandwich)		155,40
706000 - Ventes de prestations de services	5 976,00	4 158,90
707000 - Ventes de marchandises	634,00	9,00
707100 - Ventes de marchandises	540,00	1 060,62
740000 - Subventions d'exploitation		1 137,00
740100 - Subventions d'exploitation - État	9 207,00	7 107,00
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional	6 000,00	5 000,00
740400 - Subventions d'exploitation - Commune ou intercommunalité	3 250,00	
740600 - Subventions d'exploitation - Autres		374,19
750000 - Autres produits de gestion courante		803,00
754000 - Dons et Collectes	82,00	21,00
756000 - Adhésions	288,00	188,00
Total	**25 977,00**	**20 014,11**
CHARGES D'EXPLOITATION		
601000 - Achats de matières premières (ex : boissons, alimentation)	-40,72	-104,42
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	-242,61	-115,65
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-17,87	-45,96
606800 - Autres matières et fournitures	-892,47	-532,29

611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	-1 038,00	-12,00
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	-742,05	-514,95
613100 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)		-5,65
616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	-93,64	-71,55
616200 - Assurance obligatoire dommage-construction	-117,57	
618100 - Documentation générale	-7,00	
623000 - Publicité, publications, relations publiques	-20,00	
623700 - Publications (ex : affiches, programmes)	-322,40	-16,90
623800 - Divers (pourboires, dons courants...)		-30,00
625000 - Déplacements, missions et réceptions	-122,45	-136,32
625700 - Réceptions	-87,50	-3,50
627000 - Services bancaires et assimilés	-56,60	-48,74
640000 - Charges de personnels	-7 076,00	-4 208,59
641000 - Rémunérations du personnel	-10 892,59	-13 001,81

	PERIODE EN COURS	N-1
650000 - Autres charges de gestion courante	-95,00	-26,00
Total	**-21 864,47**	**-18 874,33**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 112,53**	**1 139,78**
PRODUITS FINANCIERS		
Total		
CHARGES FINANCIERES		
Total		
RESULTAT FINANCIER		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
770000 - Produits exceptionnels	81,10	
Total	**81,10**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**81,10**	
TOTAL GENERAL	**4 193,63**	**1 139,78**

Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines

Depuis le 1er janvier 2022, toute association recevant des subventions publiques est tenue de signer cette charge et de la transmettre à ses membres.

Charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines

Préambule

Collectivité territoriale de la République, la Région Hauts-de-France veille, dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre de ses compétences, au respect du principe de laïcité et des valeurs de la République tels que fixés par la Constitution du 04 octobre 1958 et les textes auxquels elle se réfère :

« **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion** ».

La laïcité est un principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.
Valeur positive d'émancipation, elle est garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir.
La transmission de ce principe est indispensable pour permettre l'exercice de la citoyenneté et l'épanouissement de la personnalité de chacun, dans le respect de l'égalité des droits et des convictions, et dans la conscience commune d'une fraternité partagée autour des principes fondateurs de notre République.

Convaincue que les associations jouent un rôle essentiel dans l'animation du territoire, le développement local et la cohésion sociale, la Région Hauts-de-France, souhaite travailler avec elles à la réaffirmation, au partage et au respect de ces principes et valeurs fondamentales.

En tant qu'association, vous souhaitez solliciter le concours de la collectivité régionale.

Aussi, cette charte vous rappelle les principes et valeurs auxquels votre association doit souscrire pour que votre demande puisse être instruite :

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

En signant cette charte, votre association s'engage à :

- respecter ces principes républicains dans le cadre de la mise en œuvre du projet pour lequel elle sollicite le soutien de la Région Hauts-de-France ;
- à respecter les engagements, énumérés ci-après, afin de promouvoir concrètement la mise en œuvre de ces principes.

Engagements de l'association :

Nous, Elodie Vancanneyt, Béatrice Durez, Ariane Mizrahi, Anne-Céline Thieffry , représentantes de l'association 3cm , nous engageons à :

- promouvoir les principes inscrits dans le préambule de la charte régionale et des valeurs républicaines par différents moyens et sous différentes formes permettant d'attester de la prise en compte et de la diffusion desdits principes : affichage, communications publiques, manifestations dédiées, intégration dans les règles de fonctionnement de la structure et plus généralement toute initiative permettant de retracer les actions de l'association en faveur du respect et de la promotion desdits principes.

- réfléchir aux moyens de faire vivre la réflexion sur la laïcité au sein de notre structure.

- proscrire, dans le fonctionnement de notre association et dans la mise en œuvre des projets qu'elle porte, toutes les violences et toutes les discriminations.

- promouvoir une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Manquements aux engagements de la présente Charte :

Nous attestons avoir été informés que la présente Charte est une pièce du dossier de demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France.

En conséquence, en cas de manquement grave et avéré aux engagements précités, et à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par les services de la Région Hauts-de-France, notre association signataire ne pourra prétendre au versement de la subvention régionale ou devra rembourser les sommes indûment versées, dans les conditions précisés par le règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France.

Le 24 mars 2022 à Lille

Lu et approuvé, bon pour engagement,

Nom et prénom des représentantes légales de l'association 3cm :

Vancanneyt Elodie | Thieffry Anne-Céline | Durez Béatrice | Mizrahi Ariane

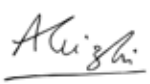

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3 : Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5 : La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6 : La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8 : La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9 : Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12 : La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14 : Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15 : La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16 : Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17 : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Bulletin d'adhésion

Ce QR code vous permets d'adhérer via helloasso

L'association 3cm, structure de l'Économie Sociale et Solidaire, a pour objet le lien social et la convivialité autour du développement durable et du soutien au tissu associatif. Elle développe des activités sociales, créatives, culturelles et solidaires, ouvertes à tous et en partenariat avec des personnes et structures partageant ses valeurs.

bulletin d'adhésion

3 rue Charles Manso
59000 Lille
06 88 91 69 86
asso3cm@orange.fr
www.asso3cm.fr
Facebook Asso 3cm

date : / /22

nom.....

prénom.....

adresse.....

.....

code postal..... ville.....

téléphone.....

mail.....

VOTRE ADHÉSION POUR L'EXERCICE 2022

valable jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire prévue au printemps 2023

☐ adhésion (montant libre minimum 3 €) total ..... €
Règlement effectué par : ☐ chèque ☐ espèces

Souhaitez-vous être tenu informé(e) par mail, sms, réseaux sociaux des évènements de l'association 3cm ? ☐ oui ☐ non

En adhérant à l'association 3cm, je m'engage à respecter les statuts*
* consultables sur www.asso3cm.fr > rubrique "nous rejoindre"

Fait à..... Le .....

Signature de l'adhérent(e)
(pour les mineurs, signature des parents)